

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

12/05/2021

N° E21000057 /45

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 04/05/2021, la lettre par laquelle le président de Orléans Métropole demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'ORMES présenté par ORLEANS METROPOLE (Loiret) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Christian BRYGIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au président de Orléans Métropole et à Monsieur Christian BRYGIER.

Le Président,

Guy QUILLEVERE

Pour copie conforme,  
Le greffier en chef,



Alain ANNAU